

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4036

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Décines Charpieu - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne**

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Coopération culturelle - Approbation de la déclaration à passer avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les villes signataires**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4036**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron - Décines Charpieu - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Coopération culturelle - Approbation de la déclaration à passer avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les villes signataires**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise souhaitent le développement d'actions culturelles et artistiques qui contribuent à la cohésion sociale et au développement des territoires prioritaires en politique de la ville.

Ces démarches s'inscrivent dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités de nos concitoyens, contribuent au renouvellement urbain d'une ville ouverte à tous ses habitants, manifestent une nécessaire solidarité en direction des populations les plus en difficulté et réinventent de nouveaux modes de relations aux différents acteurs de notre cité.

Afin d'avancer dans cette voie, la Ville de Lyon a mis en place depuis 2004 une "charte de coopération culturelle" qui formalise les engagements pris par les 21 principaux équipements culturels de la ville afin de développer leurs actions en direction des publics et des territoires prioritaires. Il s'agit pour ces équipements, dans le respect de leurs missions premières, de développer de façon volontariste des démarches adaptées pour aller à la rencontre des publics et des territoires, en particulier en politique de la ville, de développer des projets participatifs valorisant la mixité, la diversité culturelle et permettant à tous d'accéder l'excellence.

Le bilan de la précédente charte réalisé par la Ville de Lyon montre une implication croissante des équipements culturels dans ces démarches volontaristes qui se traduisent par :

- la mise en place de démarches de médiation culturelles adaptées aux publics visés,
- l'accompagnement de pratiques amateurs comme moyen de découverte artistique,
- l'appui aux associations de proximité des quartiers, etc.

L'Opéra de Lyon, le réseau des bibliothèques, les principaux théâtres sont impliqués, mais aussi le Conservatoire national de Lyon (soutien à des parcours autour de la pratique musicale), le service archéologique ou le Musée Gadagne (appui aux travaux relatifs à la mémoire des lieux et des personnes) et d'autres équipements s'inscrivent dans cette démarche.

L'avenant de prolongation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération, approuvé par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011, inscrit comme objectif l'aboutissement dans ce délai de l'élargissement à l'agglomération de la charte de coopération culturelle (devenue entre temps déclaration de coopération culturelle).

Par leur adhésion à la déclaration de coopération culturelle de l'agglomération lyonnaise 2013-2015, les partenaires proposent de s'engager, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée à :

- infléchir leurs politiques culturelles et à mobiliser les établissements et événements culturels porteurs de missions de services publics pour favoriser les démarches de développement culturel visant à "aller vers" les publics et les territoires prioritaires de la politique de la ville,

- favoriser la coopération des établissements culturels autour de cet objectif, ceci dans le respect de leurs missions premières dans toutes leurs diversités.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des montages financiers existants. Il est rendu possible par l'évolution des modalités d'action des établissements signataires dans le cadre de leur projet de fonctionnement.

Les Communes signataires actuellement prévues sont Bron, Décines Charpieu, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne. Elles ont d'ores et déjà toutes établi des démarches pour articuler actions culturelles et politique de la ville et elles s'engagent à :

- mobiliser les établissements culturels pour qu'ils développent des initiatives visant à aller vers les publics populaires et les territoires prioritaires de la politique de la ville,
- mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches dans une instance permanente de travail et d'échanges collectifs,
- ceci en préservant et valorisant l'identité culturelle et les initiatives déjà développées localement.

L'Etat et la Région Rhône-Alpes, financeurs des principaux établissements culturels de l'agglomération :

- seront attentifs à l'inscription par les établissements culturels des objectifs ci-dessus,
- traduiront ces engagements, dans les cadres contractuels ou conventionnels qui les lient aux établissements culturels et/ou communes, au fur et à mesure des échéances.

Enfin, la Communauté urbaine de Lyon participera à cette démarche en :

- inscrivant les événements culturels d'agglomération dont elle a la responsabilité. Sont concernés, dans un premier temps, la Biennale d'art contemporain et la Biennale de la danse. Pourront s'y rajouter ensuite les Journées européennes du patrimoine et le Festival lumière,
- proposant un appui technique pour accompagner les Communes et organiser une capitalisation des résultats pour les faire connaître sur d'autres territoires.

Cette première déclaration de coopération culturelle est proposée pour une mise en œuvre sur la période 2013-2015. Un bilan sera alors effectué et présenté aux signataires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la déclaration de coopération culturelle de l'agglomération lyonnaise à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les Villes signataires citées ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite déclaration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.